



ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL

03 janvier 2023
LA CGT VOUS INFORME

Tréville-le 03 janvier 2023

PTL 6 REPORTE.. Y a-t-il un pilote dans l'avion ???

Pour rappel, la CGT avait alerté dans son tract du 23 novembre sur le début de la procédure du PTL 6. Les élus du CSE C avaient voté une longue délibération sur l'insuffisance et les erreurs contenues dans le document émettant des doutes profonds sur la validité de ce début de procédure.

La DRIETS (inspection du travail régionale d'Ile de France) a envoyé un courrier de 16 pages indiquant tous les manquements. La direction n'a eu d'autre choix que d'annuler la procédure pour laquelle, deux réunions de CSE C et 4 réunions de négociations avaient déjà eu lieu.

Depuis le changement de direction, il y a maintenant un an, on peut se poser la question des compétences de nos nouveaux dirigeants.

Rappel tract du 23 novembre :

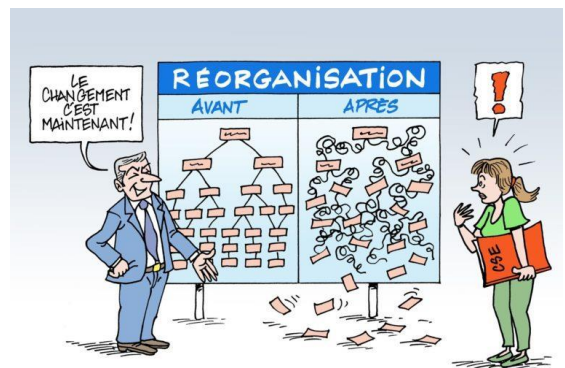
PTL 6, c'est parti ???

Le document reçu par les élus du CSE C dans le cadre du démarrage de la procédure était incomplet et souvent incohérent.

Les élus ont donc voté dès l'entame de la réunion une longue déclaration afin de décaler l'ouverture de la procédure et ne débiter celle-ci que lorsque tous les éléments seront en leur possession.

La direction reconnaissant des lacunes a accepté de rajouter des réunions intermédiaires en janvier ou février. Néanmoins, sans recul de la date de rendu d'avis (prévu en mars), il est fort à parier que les infos complémentaires et corrections du document ne nous parviendront pas assez tôt. Une fois de plus, les élus hésitent à saisir les tribunaux compétents pour faire valoir leurs droits alors qu'ils sont totalement légitimes.

La CGT s'était plainte à la négociation de l'accord de méthode de la réduction des durées de réunion (1 jour au lieu de 2 dans les précédents PTL), force est de constater que cette première journée a été largement insuffisante pour dérouler toute la présentation. Pire même, tous les points de l'ordre du jour n'ont pas été traités (mesures du PSE, critères d'ordre des licenciements, dispositif de départs volontaires, désignation d'un expert sur la recherche de repreneurs,..) et donc on peut légitimement considérer que la procédure n'est pas encore ouverte.



Sur les conditions de travail

En réunion du CSSCT central le lendemain du CSE C, la CGT a largement démonté les promesses d'amélioration des conditions de travail promises par la mécanisation et l'automatisation, l'historique des précédents déploiements ne laissant aucune place au doute sur l'aspect néfaste de ces nouveaux outils : charges individuelles supérieures à ce qu'elles étaient avant, chutes de hauteur dans les trop nombreux escaliers et passerelles, etc...

ABLAINCOURT

Les élus ayant refusé de rendre un avis sur le projet Ablaincourt et la direction reconnaissant elle-même qu'il est largement impacté par le PTL6, l'avis sera rendu dans le cadre du PTL 6.

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : http://cgt-intermarche.over-blog.com/et_surhttps://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/